La crèche de Mons

Présentation et description de la crèche

C’est une crèche communale, subventionnée par l’ONE, qui peut accueillir 56 enfants de 0 à 3 ans par jour. Elle se situe dans le centre de Mons.

Le cadre est conçu pour accueillir des enfants de cet âge. Tout est pensé, préparé pour que ce temps passé ailleurs qu’à la maison soit le temps de grandir…

La crèche a 4 sections pouvant compter entre 12 et 16 enfants. Chaque section est pourvue d’un dortoir, d’une salle de bain, d’une bibonnerie et d’une salle de jeux. Deux sections se situent au rez-de-chaussée et deux autres au 1er étage de l’établissement.

La crèche est équipée d’une cuisine, se situant au rez-de-chaussée, divisée en deux parties : une zone propre et une zone sale. Celle-ci a été aménagée en fonction des principes d’hygiène alimentaire recommandée par l’ONE et imposée par l’AFSCA.

Une équipe de professionnels dynamiques encadre les enfants tout au long de la journée durant tout leur séjour :

* Une infirmière responsable de la crèche : Madame Emeline Olivier
* Une assistante sociale : Madame Mauricette Lossignol
* Seize puéricultrices
* Un médecin qui passe par semaine : Docteur Cyrielle Hismans

L’ensemble du personnel participe à des formations continues chaque année afin d’assurer un encadrement de qualité.

Missions

Une crèche est un lieu de vie collective gai et chaleureux. II est mis en œuvre avec des méthodes et des moyens pédagogiques pour que chaque individu vive en harmonie dans le respect des différences…

La mission première de la crèche de Mons est donc l’accueil des enfants dès la fin du congé légal de maternité jusqu’à l’entrée à l’école maternelle.

Objectifs de la crèche

Envers les enfants

* Favoriser par des **familiarisations**, une intégration des enfants en douceur, avec l’accompagnement de leurs parents et/ou d’autres membres de la famille. Ces personnes sont des repères sécurisants pour découvrir un nouvel environnement.
* Aménager des espaces de vie en fonction des âges et besoins où les enfants peuvent en toute sécurité exercer leurs activités.
* Promouvoir le développement de l’autonomie, des apprentissages (langage, alimentation,…) en observant et respectant la personnalité et le rythme de l’enfant.
* Répondre aux besoins vitaux : boire, manger, dormir, mais aussi aux besoins psychologiques et relationnels (respect de soi et des autres, expliquer, mettre des mots ce que l’enfant s’exprime)
* Développer la curiosité, la créativité et l’expression.
* Favoriser des moments d’échanger (repas, jeux libres)
* Veiller au maintien de la santé de chaque individu et de la collectivité.

Envers les parents

* Préparer avec les parents l’entrée de leurs enfants à la crèche (dossiers médico-sociaux, familiarisation), les encadrer durant le séjour de leurs enfants, les accompagner.
* Favoriser les relations parents-professionnels afin de mettre en place une relation de confiance.

Envers le personnel accueillant

* S’assurer de l’adhésion du personnel au projet pédagogique.
* Mettre en œuvre le projet pédagogique.
* Installer un travail de collaboration en favorisant la communication (Lien parents-enfants-professionnels).
* Permettre de développer, améliorer les compétences, les connaissances (Formations, réunions, documentations et informations).

Moyens

1er contact avec la crèche

Les parents ont deux possibilités :

* Soit, ils passent par le pôle accueil de la petite enfance qui centralise toutes les demandes d’inscription en crèche afin d’assurer une gestion efficace et rationnelle au niveau des demandes d’inscription. Ensuite, celles-ci sont envoyées aux différentes crèches en fonction de la volonté des parents. L’assistante sociale a pour mission de gérer les demandes. Elle oriente les familles, en tenant compte de leur souhait et des disponibilités des différents milieux d’accueil.
* Soit, ils passent par le page web « my.one.be » qui propose différents milieux en fonction d’une ville, d’un code postal et d’une adresse. La page web fournit plusieurs informations sur les milieux accueils dont : les horaires, le nombre de personnes dans l’équipe, le nombre maximal d’enfants,… Par la suite, les parents ont la possibilité de contacter le milieu d’accueil par courriel ou par téléphone.

L’entretien avec l’assistante sociale

L’assistante sociale a pour mission de gérer les demandes. Elle oriente les familles, en tenant compte de leur souhait et les disponibilités des différents milieux d’accueil.

Si la demande est acceptée, une procédure d’inscription est mise en place. Par la suite, une visite de la crèche est planifiée. Lors de celle-ci, les parents rencontrent les puéricultrices et la responsable de la crèche. Ils font également une visite des locaux. Ils reçoivent des informations au sujet du projet pédagogique, du tableau des participations financières et du règlement d’ordre intérieur…

Lors du 1er entretien avec l’infirmière responsable

Lors de ces premières étapes, elle rencontre les parents. Elle constitue le dossier médical de l’enfant. C’est un moment de rapprochement relationnel avec les parents.

Il est impératif d’avoir connaissance des antécédents de santé de l’enfant et de sa famille proche afin d’assurer une bonne prise en charge médicale : respect du traitement médicale à la crèche, dépistage, vaccinations, visite médicale… Il faut savoir que 4 visites médicales ont lieu à l’entrée, à 9 mois, à 18 mois et au départ de la crèche. Les parents sont conviés à chaque visite. Toutes les données médicales sont évidemment confidentielles et sont conservées dans le bureau infirmier. La responsable ne transmet que les données nécessaires à l’équipe ; c’est-à-dire les allergies, les régimes alimentaires, les traitements.

Le carnet de santé de l’ONE sert de support au suivi médical entre les parents, l’infirmière, le médecin de crèche et le médecin traitant ou le pédiatre de l’enfant. Il doit d’ailleurs toujours accompagner l’enfant dans la crèche.

Tout au long du séjour en crèche, la responsable reste à la disposition des familles pour toute éventuelle information ou aide quelconque.

La familiarisation

 C’est une période clé pour l’installation progressive d’une relation de confiance, de sécurité, d’intimité et de partage entre les puéricultrices, les parents et leur enfant. Ceci vise à une intégration optimale de l’enfant dans un environnement inconnu.

Dans les trois semaines qui précédent la date d’entrée officielle de l’enfant, les parents sont invités à passer un moment dans la section avec leur enfant où il sera accueilli et ce, plusieurs fois pendant quelques heures. Il faut savoir que ce temps est ajusté à chaque enfant et à chaque parent. Le temps nécessaire ne peut être défini avec exactitude mais elle est fixé à une semaine minimum pour chaque enfant accueilli à la crèche.

Lors de la familiarisation, le personnel et les parents apprennent à se connaître en douceur. Ils échangent les informations sur la personnalité, les besoins, les rituels et le degré d’autonomie de l’enfant. Le personnel expose aux parents le déroulement d’une journée, l’organisation des différentes séquences qui rythment la vie du groupe, les activités proposées, les soins…

Cela représente une période de préparation à la séparation entre l’enfant et les parents.

Par la suite, si l’enfant est absent pour une période prolongée, une nouvelle familiarisation est envisagée.

La gestion des transitions quotidiennes

Les enfants sont pris en charge tous les jours par les mêmes puéricultrices.

Chaque matin, une puéricultrice accueille l’enfant et échange avec le parent les informations importantes à propos de l’enfant (état de santé, sommeil, alimentation, préoccupation particulière, heure de départ, personne qui vient rechercher l’enfant). Ce moment de transition entre la famille et la crèche conditionne le bon déroulement de la journée, il faut donc être disponible quelques minutes pour chaque enfant qui arrive.

Afin de favoriser la transition maison-crèche, ce sont les parents qui déshabillent l’enfant au matin et qui le rhabillent au soir.

A leur arrivée, les parents sont invités à présenter leur enfant (quand il est prêt) dans la salle de jeux où se trouve la puéricultrice.

Ensuite, celle-ci accorde à l’enfant le temps de se séparer de son parent, d’aller vers les autres ou de rester à côté de lui. Le respect des émotions de l’enfant est particulièrement important lors de cette séparation.

Durant la journée, les parents peuvent toujours entrer en contact téléphonique avec les puéricultrices afin de prendre des nouvelles de leur enfant ou d’avertir d’un changement éventuel. Le personnel ou la directrice peut également être amené à contacter l’un des parents si cela s’avère nécessaire.

Lors d’une activité, les puéricultrices aiment fixer sur papier certains moments de la vie en crèche. Il se peut donc qu’elles prennent les enfants en photo. Bien entendu, des photos sont prises, uniquement si une autorisation a été accordée et signée par les deux parents. Ces photos sont exposées à l’entrée de chaque section. Si les parents souhaitent l’acquérir, ils le peuvent.

La continuité de l’accueil

L’organisation de la crèche permet à l’enfant de rester dans le même lieu avec les mêmes puéricultrices et les mêmes enfants durant toute la période de son accueil. Cela apporte à l’enfant une stabilité et une sécurité affective. La continuité est ainsi assurée non seulement au niveau des personnes mais aussi dans le temps et dans l’espace.

Relation de confiance

L’établissement tient à établir une relation de confiance entre les parents et les différents professionnels de la crèche afin que les parents puissent déposer leur enfant à la crèche en toute sérénité, sécurité et confiance.

Afin d’y parvenir, l’équipe professionnelle communique oralement et par écrit avec les parents et sont à la disposition des parents pour dialoguer, écouter, soutenir, aider et répondre à leurs différentes questions…

Secret professionnel

Tout le personnel de la crèche respecte la confidentialité. Ce qui est connu lors de l’exercice de la fonction reste confidentiel et n’est divulgué ni à l’extérieur, ni aux autres parents.

Le personnel ne reçoit que les informations nécessaires à l’accompagnement des enfants du milieu d’accueil. Seules la responsable et l’assistante sociale reçoivent des informations plus précises et privées. Le secret professionnel est bien entendu appliqué.

Les dossiers médicaux sont conservés dans le bureau de l’infirmière, les dossiers sociaux et financiers quant à eux, sont conservés dans le bureau de l’assistante sociale.

Les factures sont déposées dans le casier personnel de l’enfant ou par courrier.

Sécurité, santé et hygiène

L’infirmière, outre ses tâches d’administration et de gestion en collaboration avec l’assistante sociale, a une mission médico-sanitaire au sein de la collectivité.

Elle s’assure que les enfants évoluent dans un environnement sain et qu’ils disposent des soins appropriés, en collaboration avec le médecin de la crèche.

Elle veille également :

* À la sécurité : aménagement et entretien des locaux, du matériel (jeux, linge…).
* À la santé : vaccinations, administration des médicaments, application des règles d’éviction, dépistage, visites médicales.
* À l’alimentation : menus élaborés en fonction des tranches d’âge, surveillance des allergies alimentaires, hygiène à la cuisine (port de gants, bonnet, blouse).

L’alimentation

Les enfants doivent avoir pris le petit-déjeuner à la maison avant d’entamer la journée à la crèche. De même, les bébés doivent avoir pris leur premier biberon de la journée à la maison. Effectivement, beaucoup d’enfants arrivent entre 7h et 8h, cette période est donc consacrée à l’accueil des enfants.

Le repas est un moment convivial, de détente où l’on se retrouve autour d’une table pour les plus grands et où l’on partage un moment individuel privilégié dans les bras de la puéricultrice pour les plus petits.

Le repas constitue un repère pour l’enfant. Ce n’est pas pour autant que nous réveillons un enfant qui dort. Son repas lui sera servi dès son réveil.

Les enfants ne sont pas obligés de manger et de finir leur assiette, mais nous leur proposons de goûter.

Dans le cas d’allergie, les parents apportent une attestation de leur médecin.

La diversification alimentaire se fait en respectant le rythme de l’enfant et en collaboration avec les parents.

La puéricultrice peut proposer des changements (passage aux purées, ou aux morceaux…) mais c’est à la maison que les changements doivent être initiés. Les apprentissages au niveau de l’alimentation, tout comme les nouvelles introductions alimentaires se font avec les parents à la maison et une fois que cela est acquis (ou en bonne voie d’acquisition) par l’enfant, à la crèche.

Les contraintes de la collectivité ne permettent pas de tenir compte des préférences alimentaires individuelles de chaque enfant. La cuisine ne fournit donc aucun autre aliment que ceux prévus au menu, sauf pour raison médicale ou en cas d’allergies étayées par un certificat médical transmis par les parents.

La règlementation ne permet pas d’accepter les aliments apportés de l’extérieur par les parents, à l’exception, bien sûr, du lait maternel et du lait en poudre.

**Le repas de midi**

Pour les plus petits, la crèche suit exclusivement le rythme de chaque enfant. Le lait peut être maternel ou en poudre

Mais, à partir de 6 mois, les repas mixés lisses sans protéines (viandes et poissons) sont introduits et après plusieurs semaines, avec protéines.

Pour les moyens et grands, un potage cuisiné sans sel est servi en milieu de matinée.

Les moyens reçoivent ensuite un repas écrasé. Les grands reçoivent à leurs tours le repas servis avec les aliments séparés et en morceaux. Cela permet d’habituer dès que possible l’enfant à la présence de petits morceaux.

De plus, la crèche sert un repas sans VVPO (viandes, volailles, poissons, oeufs) aux enfants une fois par semaine. Ce jour est appelé « les jeudis végétariens ». Il est composé de légumineuses (protéines végétales), de légumes et de féculents adaptés.

Au niveau des boissons, le lait entier et l’eau (nature, sans ajout de sirop) sont les seules liquides proposées aux enfants de la crèche.

Lors du 1er entretien avec l’infirmière, une discussion est réalisée avec les parents au sujet du régime alimentaire de leurs enfants.

**Le goûter**

Celui-ci constitue un repas à part entière.

La panade de fruits (pomme, banane, poire et fruits de saison) est préparée sans sucres ajoutés.

Le goûter « grands » est proposé vers 18 mois, en fonction de l’évolution de chaque enfant. Dès lors, des fruits en morceaux et du pain beurré sont proposés aux enfants presque tous les jours. En effet, une garniture sucrée accompagne les tartines, une fois par semaine : confiture ou chocolat à tartiner. Les préparations lactées (yaourt, fromage, …) sont proposées maximum 1 fois par semaine. Les pains spéciaux (pain brioché, cramique, craquelin) sont servis au maximum une fois par semaine.

Le moment du goûter sera lui-même conditionné par l’heure du lever de sieste de chaque enfant.

Le moment du repos – la sieste

Pour la sieste, les enfants sont accompagnés dans leur lit. Il est important de créer un climat sécurisant autour du sommeil. L’enfant pourra prendre son doudou et sa tétine. Il a son propre lit et un adulte pourra être présent si nécessaire. L’équipe veillera à respecter les rituels d’endormissement propres à chacun.

Les enfants se réveillent à leur rythme. On prend le temps du réveil. Les uns iront tout de suite jouer alors que les autres auront besoin d’un temps individuel pour se réveiller pleinement. Ce sont les enfants qui définissent la durée de la sieste. Par respect du rythme des enfants, aucun d’entre eux ne sera réveillé.

Pour les plus grands, la sieste a lieu généralement après le repas. Néanmoins, si le matin, un enfant montre des signes de fatigue ou demande à se coucher, il peut aller se reposer.

Les bébés quant à eux sont couchés dès qu’ils montrent des signes de fatigue. Pour les moyens, on observe souvent une période de transition avec une sieste le matin puis une l’après-midi. Cela se fait doucement, au rythme individuel de l’enfant tout en permettant des phases de retour en arrière si nécessaire.

Le doudou (et la tutute) est là pour rassurer l’enfant. Il doit pouvoir l’utiliser quand il en a besoin, pour s’endormir, s’apaiser ou tout simplement pour se rassurer. D’ailleurs, un doudou (et une tutute) reste toujours à la crèche pour chaque enfant.

L’apprentissage du contrôle sphinctérien

L’apprentissage de la propreté est possible lorsque l’enfant a atteint un certain niveau de développement physiologique et psychologique. C’est-à-dire ver 2 ans.

Aussi, les puéricultrices sont régulièrement attentives au rythme de l’enfant à cet âge. Dès qu’il communique son besoin d’aller à la toilette, elles l’encouragent et le soutiennent dans son apprentissage.

Elles présenteront le petit pot à l’enfant. L’enfant ne porte plus de couche mais une culotte qu’il n’y ait pas de frein à cet apprentissage. Elles utilisent des mots simples et sans ambiguïté. Elles proposent régulièrement à l’enfant de faire pipi sur le petit pot : avant et après la sieste, après le goûter. Elles veillent à noter les particularités de chacun pour les respecter pendant l’apprentissage.

Aucune décision n’est prise sans en parler auparavant aux parents. En effet, il est important que l’acquisition de la propreté débute en même temps à la crèche et à la maison. Grâce à la feuille de soins, les puéricultrices peuvent informer les parents du suivi et des progrès réalisés par leur enfant. Lors de cette étape du développement, le dialogue entre les parents et les puéricultrices est essentiel car il est préférable d’adopter des attitudes semblables à la maison et à la crèche.

Choix pédagogique

L’ajustement de l’environnement

Suite à la mise en place d’une pédagogie centrée sur l’autonomie de l’enfant, sur sa sécurité affective et sur le respect de son rythme, l’aménagement des lieux ont été mis en place.

Le principe essentiel de l’aménagement, c’est que l’architecture et l’agencement de chaque service soient conçus pour permettre de suivre l’enfant depuis son arrivée jusqu’au moment de son départ. Cet espace s’organise en fonction de l’âge de l’enfant et de son développement psychomoteur (tapis surélevé, escalier, toboggan).

Chaque unité où les enfants résident, s’aménage comme suit :

* Un coin cuisine, une salle de bain avec vue sur la salle de jeux, afin de maintenir le contact entre l’adulte et le groupe d’enfants. Les tables de change sont larges et protégées. L’enfant peut ainsi se mouvoir pendant le soin.
* Des petits WC ou des petits pots accessibles aux enfants.
* Une salle de jeux
* Un coin sommeil séparé des autres coins afin de permettre le repos de l’enfant qui le souhaite. L’espace de repos assure à chacun un lit personnel.

Les grandes lignes de ces aménagements sont les suivants :

* Favoriser au maximum la liberté de mouvement de chaque enfant en évitant toute source de danger.
* Éviter au maximum les allées et venues de l’adulte.
* Rendre le cadre attrayant et le plus calme possible.
* Donner aux enfants des éléments à grimper, ou se cacher, les uns fixes, les autres transportables.
* Mettre à la portée des enfants des jeux non fragiles ayant une place de rangement qui leur soit accessible.
* Mettre à la disposition des systèmes de rangements pour les objets usuels qui garantissent la sécurité des enfants.
* Permettre une communication aisée entre les sections par un système téléphonique.

Le plus souvent possible, les enfants peuvent jouer dans le jardin. Celui-ci est aménagé afin de permettre à l’enfant de rester actif. Les enfants y découvrent différents jeux d’extérieurs tels que : une maisonnette, des toboggans, des jeux à bascule, des poussettes, des ballons, des mini vélos… qui sont disposés dans le jardin.

L’acquisition d’une place active pour l’enfant en favorisant l’activité autonome

La crèche favorise une place active pour l’enfant via une organisation et un aménagement dans l’espace et dans le temps. Les puéricultrices créent donc autour de l’enfant l’activité. De la façon suivante :

* Elles favorisent le bien-être psychique et physique de l’enfant.
* Elles permettent un temps de jeu suffisant qui assure la liberté d’agir à l’enfant mais aussi de découvrir par lui-même.
* Elles prévoient un espace adapté à chaque enfant dans lequel il se sent en sécurité et où il peut se mouvoir sans difficultés.
* Elles mettent à la disposition de chaque enfant des jouets qui éveillent sa curiosité de chaque enfant. L’environnement qui l’entoure à la crèche est riche en possibilités et est adapté à son niveau de développement.

Cette méthode permet également que l’enfant puisse prendre plaisir à agir sans l’intervention directe de l’adulte. C’est aussi lui permettre de faire appel à ses propres ressources pour évoluer tout en gardant à l’esprit les compétences propres à son âge.

La liberté des mouvements

La notion de « *ne jamais mettre un enfant dans une position qu’il n’a pas acquise de lui-même »* est importante pour les puéricultrices. Ceci lui permet de tester ses nouvelles compétences et de les assimiler par lui-même mais également d’intégrer une sécurité et une confiance en lui.

Pour le bébé, la position de départ sur le tapis est la position dorsale. En effet, le tout jeune enfant est entièrement libre de ses mouvements, il peut expérimenter toute nouvelle position. Il a ainsi accès par lui-même aux différents objets qui l’entourent.

Le relax est utilisé uniquement après la prise d’un repas afin d’assurer une bonne digestion chez le bébé. Mais Il est surtout utilisé chez les enfants ayant des problèmes gastriques ; c’est-à-dire des problèmes tels que le reflux gastrique, la gastrite, l’œsophagite. En d’autres temps, les jeunes enfants ne sont pas mis dans les relax car les mouvements y sont limités.

La liberté de mouvement consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l’enfant sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit. Afin de favoriser cette liberté de mouvement, les enfants sont pieds nus ou avec des chaussettes antidérapantes. Les vêtements n’entravent pas leurs mouvements.

D’autre part, un enfant ne peut développer une activité autonome que s’il se sent en sécurité affective et que s’il a pu développer une relation de confiance avec la puéricultrice.

Les activités

**Les activités libres**

L’espace de jeux contient tous les jeux nécessaires au développement de chaque enfant. Certains jeux sont à leur disposition tout au long de la journée, ils y jouent en fonction de leurs envies et de leurs besoins.

**Les attitudes du personnel durant ces activités** :

Durant les activités des tout-petits, les puéricultrices n’interviennent que lorsque les jeux sont disposés trop loin et qu’ils n’arrivent pas à les atteindre, elles les rapprochent pour leur faciliter la prise en main.

Pendant les activités des enfants qui sont assis ou qui rampent, les puéricultrices interviennent peu, elles les laissent jouer seuls avec les jeux qui sont disposés autour d’eux. Lorsqu’ils s’en désintéressent, ils sont changés sans l’arrêter dans son activité.

Les enfants ont pour principale activité de renouveler leurs tentatives tout au long de la journée, les puéricultrices les laissent faire et n’interviennent que si une difficulté ingérable se produit.

Chez les enfants qui maitrisent la marche , elles interviennent sur demande et quand elles voient qu’un conflit survient et ne se résout pas seul.

**Les activités proposées**

Les activités sont nombreuses. Elles sont parfois préparées la veille ou improvisées. Elles permettent le développement de l’enfant par la stimulation de ses 5 sens : l’ouïe, le toucher, la vue, le goût et l’odorat.

Les chants, les histoires sont des activités proposées qui sont régulièrement mis en place au sein de la crèche. Ils sont très réceptifs à la musique et aux histoires.

 Les jeux que l’enfant peut toucher ou manipuler, sont de différentes matières, textures, couleurs, formes…

**Les attitudes du personnel durant ces activités :**

Lorsqu’une activité est proposée, l’enfant a le choix de participer ou non. Il n’y a pas d’obligation. Il lui est demandé uniquement de respecter ses camarades qui veulent y participer. Il peut aussi changer d’avis en voyant les autres amis s’amuser et, s’il le désire, venir rejoindre le groupe. Les enfants explorent, résolvent par eux-mêmes les petits problèmes et deviennent autonomes. C’est-à-dire ils apprennent à empiler des blocs, ils habillent des poupées,… Cependant Ils peuvent être guidés, accompagnés s’ils en éprouvent le besoin. Ils sont parfois laissés dans la difficulté afin de les amener à chercher des solutions et d’autres façons de faire. Ils sont aiguillés sans le réaliser à leur place afin qu’ils parviennent au résultat désiré. Ils sont encouragés et félicités, qu’ils aient ou non réussi ce qu’ils ont entrepris.

* **Le matériel de jeu**

La sélection des jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans doit tenir compte de 2 règles fondamentales :

* La sécurité : tout jouet acheté doit répondre aux normes de sécurité de la CEE
* La stimulation : le jouet est un stimulant de l’activité ludique de l’enfant. Le jouet éveille son intérêt, lui permet d’exercer des activités variées de manipulation et sollicite son autonomie.

Les jeux sont de formes, textures et couleurs différentes et correspondent aux goûts, intérêts de chacun. Ainsi, l’enfant peut faire appel à sa créativité.

Un nombre de jeux suffisant est mis à leur disposition afin que chaque enfant puisse trouver son bonheur.

La crèche évite tous les jouets avec des piles, les jouets trop élaborés.

**La place de l’adulte**

Le rôle de la puéricultrice consiste à accompagner, à soutenir l’enfant dans ses découvertes tout en respectant son rythme. Elle assure la stimulation à la fois par sa présence et par l’aménagement de l’espace.

La puéricultrice n’est pas l’acteur principal dans le jeu mais le partenaire.

Les jeux et les activités sont régulièrement proposés aux enfants mais sans obligation de participation.

Le jeu est disposé de la façon suivante :

* Etre accessible aux enfants tout en respectant le niveau de développement et en veillant à la sécurité de chacun. Pour les plus petits, il s’agira de mettre les objets à la portée de leur main sur le tapis de sol. Un jouet n’est pas mis dans la main du bébé. C’est à lui de faire les mouvements nécessaires pour le saisir. Pour les plus grands, les jeux sont disposés sur les tapis de jeux, les tables et les modules psychomoteurs.
* Inciter l’enfant à imaginer un projet et à le mener à bien. Aux enfants qui cherchent à mettre dedans, à transvaser, il s’agit de disposer des contenus à côté des contenants, de grandeurs et de formes différentes. Aux enfants qui cherchent à empiler, il s’agit de préparer des objets de construction de manière ordonnée. Pour les enfants qui commencent à faire semblant (jeu symbolique) on leur propose du matériel qui leur permettra d’enrichir leur jeu (garages, voitures, poupées, dinettes, poussettes,…).

Les enfants ne sont jamais laissés sans jouets, même de façon transitoire, que ce soit dans la salle de jeu ou dans le jardin.

Avant que l’enfant arrive, les jouets sont déposés avec attention et intention. De cette façon, on permet aux enfants d’être actifs dès le début de journée.

**L’accompagnement des émotions de l’enfant et le soutien de sa conscience**

Ces principes de base impliquent une connaissance de l’enfant par l’observation.

Les moments de change, de soins et de repas sont des moments relationnels privilégiés. L’enfant est prévenu de tous les gestes à son égard. Il peut ainsi comprendre le déroulement des événements qui le concernent et y prendre part. Il devient alors actif et partenaire dans la relation et dans l’action.

Un souci du rythme s’impose à tout moment (repas-sommeil-jeux) et surtout lors de tout nouvel apprentissage.

Le développement de la socialisation de l’enfant a toute son importance en crèche. Il y a le respect des règles et limites. Chaque règle et limite doit avoir un sens pour l’enfant mais aussi pour l’équipe professionnelle.

L’enfant est aussi autonome dans sa relation avec les autres enfants. Dans la mesure du possible, il gère lui-même ses échanges avec les autres enfants.

C’est dans un climat de confiance réciproque que l’enfant se sent bien, est actif et autonome dans la crèche.